

Cormenin et l'hystérisation de la joute parlementaire sous la monarchie de Juillet

Un vent de babil souffle des quatre points de l'horizon sur ce peuple sensible, oublier et charmant, et il emporte dans son tourbillon, le droit, la logique et la vérité¹.

Sous la monarchie de Juillet, le débat parlementaire se démarque par la violence verbale parfois inouïe qui caractérise les échanges entre majorité et opposition, échanges que Louis de Cormenin, député républicain et pamphlétaire revendiqué, décrit avec verve et humour dans son *Livre des orateurs* (1836). Les orateurs qui se succèdent à la tribune s'y muent en animaux – l'un éructant, « la chevelure ébouriffée, comme un chat en colère dont le poil se hérissé », l'autre remuant la tête « comme font les ours du Jardin des Plantes² » –, haussant le ton pour mieux se faire entendre par-delà le brouhaha de l'hémicycle, usant de l'invective faute de pouvoir jouer des poings « en pleine salle et en plein visage³ ».

Face à cette hystérisation du débat parlementaire vectrice de confusion, Cormenin prône-t-il la modération (du ton, du discours, du propos, du débat), comme le laissent penser les louanges qu'il réserve à Manuel, « impassible au milieu des plus violents orages⁴ » de la tribune ? Envisage-t-il au contraire, comme le laisse entendre son portrait des « loups » de l'opposition, « hurleurs de dévorantes vérités⁵ », la violence verbale comme un mal nécessaire au débat démocratique – ou, pour le dire autrement, revendique-t-il un débat vif laissant latitude à la violence verbale contre l'immobilisme de la politique ministérielle menée sous Juillet ? Ou prône-t-il encore une voie médiane conciliant ces deux approches ? C'est ce que nous tenterons de déterminer à la lumière du *Livre des orateurs* et des *Lettres sur la liste civile* de Cormenin, dans lesquels le débat parlementaire tel qu'il prend place sous la monarchie de Juillet trouve l'une de ses représentations les plus éloquentes.

Le débat parlementaire sous la Restauration, système guerrier

Galerie critique des grands orateurs aux différents âges de l'éloquence délibérative, des tribuns de la Constituante à ceux du régime né de Juillet, le *Livre des orateurs* voit Cormenin évoquer les luttes qui ont animé l'hémicycle sous la Restauration, point de départ d'un véritable renouveau de l'éloquence⁶, pour mieux cerner les spécificités de la joute parlementaire qui prend place sous la monarchie de Juillet. Par ses modalités, le débat parlementaire sous la Restauration constitue un « système guerrier⁷ » dans lequel le combat qui a lieu est un « combat en règle⁸ » ; les partis de l'opposition livrent alors précisément une « opposition systématique⁹ » à la majorité, le tout dans un climat pour le moins délétère :

Alors, les partis étaient entre eux dans un état d'hostilité flagrante. L'émigration et la révolution, l'aristocratie et la démocratie, l'égalité et le privilège siégeaient dans la Chambre en face l'un de l'autre, se mesuraient des yeux, et se haïssaient d'une haine mortelle. Chaque séance n'était presque remplie que de dissertations subtiles et à perte d'haleine, sur les factions et les partis, et tout en affirmant du bout des lèvres qu'on respectait les intentions de ses adversaires, ce qu'on incriminait le plus dans son cœur, c'était leurs intentions¹⁰.

¹ Louis de CORMENIN, *Livre des orateurs*, Paris, Pagnerre, 1836, p. 172.

² *Ibid.*, p. 60.

³ *Ibid.*, p. 157.

⁴ *Ibid.*, p. 298.

⁵ L. de CORMENIN, *Lettres sur la liste civile*, Paris, Pagnerre, 1837, p. 192.

⁶ Anne VIBERT, « Fontanier : autour et au-delà la rhétorique dans le premier tiers du XIX^e siècle », *Rivue d'histoire littéraire de la France*, 2005/2, vol. 105, p. 369-393.

⁷ *Livre des orateurs*, p. 292.

⁸ *Ibid.*, p. 377.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*, p. 296.

Fruit de cette haine mortelle qui sépare l'égalité et le privilège, le combat qui a lieu à la tribune reflète donc par sa virulence même les profondes divisions idéologiques, sociales et politiques qui minent la France postrévolutionnaire et prennent une forme aiguë au début des années 1820, période évoquée par Charles de Rémusat comme celle d'une « dissidence profonde qui, sous les formes constitutionnelles, cachait la guerre civile¹ ».

Ces formes constitutionnelles qui régissent « l'expression réglementée de la discorde politique² » ne permettent d'ailleurs qu'à grand-peine de contenir l'animosité qui oppose les deux camps parlementaires :

La vérité, on peut, aujourd'hui que la postérité est arrivée pour eux, [...] la dire à ces partis. C'est qu'ils jouaient tous également la comédie. Les royalistes voulaient le roi sans la charte, et les libéraux voulaient la charte sans le roi. Il n'y avait que cela de vrai, de sérieux au fond des débats parlementaires ; le reste est accident, broderie, parlage³.

En vertu de ces horizons politiques résolument antinomiques, partisans de l'égalité et adeptes du privilège se livrent une lutte sans merci, les libéraux surtout menant l'assaut contre la majorité, et cela sur tous les fronts :

L'école Libérale fut une école belligérante. M. de Serre entra le premier en campagne, et après avoir tiré ses coups de fusil et vidé sa giberne, il se retrancha derrière les hauteurs du pouvoir. Manuel commandait le corps de réserve de l'Opposition, et le général Foy l'avant-garde. Benjamin Constant attaquait la censure, Laffitte le budget, Bignon la diplomatie. D'Argenson lançait dans l'air, à vol perdu, les premières fusées du radicalisme. Casimir Périer, emporté hors des rangs par le feu de ses esprits, provoquait le ministère en combat singulier. Corcelles, Stanislas Girardin et Chauvelin voltigeaient autour de ses bancs, et lui tiraient, même en fuyant, des flèches mortelles [...]⁴.

Chacune de ces figures du parti libéral possède d'ailleurs ses armes de prédilection : si Manuel, « plus opiniâtre que fougueux », doté de « plus de vigueur de raisonnement que de véhémence oratoire », soutient « dans l'arrière-garde les dernières charges de l'ennemi⁵ », Constant use contre ses adversaires d'une dialectique « nerveuse et serrée », qui « les attire dans ses pièges, qui les fascine du regard, qui les enlace, qui les agglutine, qui les retient, et qui leur donne une mort de mille morsures⁶ ».

La gauche n'a toutefois pas le monopole de la pugnacité dans l'hémicycle. Dans les rangs ultras, Villèle, répugnant à mordre « ses adversaires à la joue ni ailleurs, de manière à y laisser la trace de sa dent », préfère les terrasser « par la seule force de sa logique⁷ ». Tenace et opiniâtre, il se démarque par son endurance à la tribune et son refus catégorique de s'admettre vaincu, mais également par un talent certain pour l'improvisation :

Il improvisait, il répliquait à l'instant même avec ce sang-froid imperturbable qui ne se laisse démonter par aucune objection, avec cette perspicacité qui voit de loin les pièges et qui les évite, avec cette souple dialectique qui se resserre pour se défendre et qui se développe pour attaquer, avec cette facilité d'élocution qui ne prête à la virilité de la pensée, que ce qu'il faut pour la vêtir et non pour la cacher. Dans la mêlée des amendements, le choc redoubla. Chacun de ses adversaires le prit au corps, essayant de l'abattre. Mais lui, soldat à la fois et capitaine, paraissait se multiplier sous leurs coups. Il monta onze fois à la tribune dans la même séance sans que ses forces s'épuisassent et sans que sa logique bronchât, et victorieux par la puissance toujours croissante de son argumentation et par la vérité de ses principes, il resta maître du champ de bataille⁸.

¹ Charles DE RÉMUSAT, *Passé et présent. Mélanges*, Paris, Ladrango, 1847, t. II, p. 110-111.

² Jean-Claude CARON, « Les mots qui tuent. Le meurtre parlementaire de Manuel (1823) », *Genèses*, 2011/2, n°83, p. 6-28, ici p. 6.

³ *Livre des orateurs*, p. 296.

⁴ *Ibid.*, p. 292.

⁵ *Ibid.*, p. 295.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*, p. 315.

⁸ *Ibid.*, p. 317.

Cette lutte permanente, rendue ici par des termes qui reflètent la prégnance de l'imaginaire guerrier dans la littérature des années 1830, trouve sans conteste son illustration la plus saisissante dans l'exclusion de Manuel de la Chambre des députés.

Opposé à l'expédition d'Espagne alors débattue à la Chambre, Manuel évoque dans son discours du 26 février 1823 la nécessité pour la France révolutionnaire de se défendre contre les puissances étrangères par une formule sans doute maladroite (« C'est quand les malheurs de la famille royale en France attirèrent l'attention de l'étranger, que la France révolutionnaire sentit qu'elle devait se défendre par des forces nouvelles et une énergie nouvelle »), qui suscite dans la partie droite de l'hémicycle un véritable tollé, comme le rapporte *La Quotidienne*, périodique royaliste :

À peine cette inconcevable phrase a-t-elle été prononcée, qu'un mouvement général d'indignation s'est manifesté au côté droit, dans les tribunes publiques, et même parmi quelques membres du centre gauche.

Tous les membres du côté droit se sont levés en demandant le rappel à l'ordre du député de la Vendée¹.

S'ensuit un réel chaos, où le président de la Chambre, qui agite en vain « sa sonnette pour rétablir le calme » est interrompu par les cris et les invectives des députés ; Hyde de Neuville, orateur de la droite, se précipite vers la tribune sans y avoir été invité, alors même que Manuel, apparemment impassible, « reste les bras croisés à la tribune et lorgne les membres du côté droit », s'asseyant « sur le bord du bureau² ». La séance est bientôt levée à la demande de la majorité, qui exige l'expulsion du député, accusé de faire l'apologie du régicide³. La procédure d'exclusion est déposée dès le lendemain par La Bourdonnaye, chef de file des ultras, et soumise au vote de la Chambre le 3 mars⁴.

Ce jour-là, le débat fait rage entre l'opposition et la majorité. Quelques instants après l'ouverture de la séance, Stanislas de Girardin, député de la gauche, prend d'assaut la tribune. Face aux députés de la droite qui le somment d'en descendre, il se montre imperturbable :

À DROITE : Descendez de la tribune.

M. le PRÉSIDENT : Vous violez le règlement.

M. FOY : Vous violez bien la Charte.

[...]

M. DE GIRARDIN, frappant sur la tribune avec une extrême violence : Eh ! bien, Messieurs, excluez-moi aussi...

Excluez-moi.

PLUSIEURS VOIX : Il n'y aurait peut-être pas trop de mal⁵.

S'il finit par en descendre de son plein gré, « sans même avoir été rappelé à l'ordre⁶ », Girardin met au défi les députés de la droite d'empêcher Manuel, qui lui succède à la tribune, de prendre la parole (« Arrachez-le donc de la tribune, si vous l'osez⁷ ! ») ; quant à Foy, il répond vivement au président de la Chambre, qui l'accuse de troubler l'ordre : « On ne saurait troubler l'ordre là où il n'y a que désordre⁸ ». En dépit des multiples rappels à l'ordre de ce dernier, la violence verbale atteint bientôt un paroxysme fait d'interpellations et d'invectives (« Vous pouvez les pendre aussi, n'est-ce pas⁹ ? », lance Girardin à André d'Aubières, lorsque celui-ci affirme le pouvoir illimité de la Chambre sur ses membres), d'exclamations et de rires¹⁰. Le spectacle est d'autant plus saisissant qu'à compter de la séance du 26 février, qui scelle le destin parlementaire de Manuel, la frontière physique séparant les deux camps s'est davantage matérialisée¹¹ : désormais, comme le rapporte *La Quotidienne*, les députés du côté droit, en vertu d'*« un sentiment qu'il est facile d'apprécier, [...] laissent un large*

¹ *La Quotidienne*, 27 février 1823.

² *Ibid.*

³ « Les mots qui tuent », p. 18.

⁴ *Ibid.*

⁵ *La Quotidienne*, 4 mars 1823.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ « Les mots qui tuent », p. 18.

¹¹ *Ibid.*

espace entre eux et le côté gauche¹ ». Au terme d'un scrutin par lever et assis – alors même que la gauche réclamait un vote nominal –, l'exclusion de Manuel est votée à une large majorité². Aussitôt les députés de la gauche et du centre gauche « redoublent leurs cris et leurs vociférations » et « se précipitent tumultueusement hors de la salle, en apostrophant du geste et de la voix³ » les députés ayant voté l'exclusion de Manuel.

La séance qui s'ouvre le lendemain et devait durer près de sept heures est le théâtre d'un nouvel éclat, dû selon *La Quotidienne* aux « passions du côté gauche, passions qui ne sont pas éloquentes mais qui, comme on sait, ne sont pas silencieuses⁴ ». L'entrée de la gauche dans l'hémicycle est ainsi l'objet d'une soigneuse mise en scène : alors que les députés de droite ont déjà pris place, celle-ci entre dans l'hémicycle en corps, sous la conduite de Manuel, sourd aux objurgations du président de la Chambre, qui lève aussitôt la séance⁵. Seuls le centre droit et la droite se retirent alors, les députés de la gauche et du centre gauche prenant place et demeurant assis, « immobiles sur leurs bancs », dans un profond silence : « aucun d'eux n'échangeait la moindre parole ; aucun bruit ne troublait le profond silence qui régnait dans l'enceinte⁶ ». Lorsque, au retour de la suspension de séance, Manuel refuse à nouveau de quitter l'hémicycle, le président de la Chambre demande aux gardes nationaux et aux gendarmes présents sur les lieux d'intervenir ; si les premiers s'y refusent, sous les acclamations de la gauche et des tribunes, les seconds obtempèrent, escortant Manuel hors de l'enceinte parlementaire⁷. Plusieurs dizaines de députés l'accompagnent jusqu'à sa voiture, rejoints en chemin par une foule de plus en plus importante, qui escorte triomphalement le député jusqu'à son domicile ; l'ordre est donné pour éviter tout débordement de fermer les Tuilleries et d'envoyer des troupes en armes assurer le maintien de l'ordre⁸. De leur côté, Étienne, Delessert et Foy rédigent aussitôt une protestation qui prête aux députés de la droite et du centre droit la volonté de « consommer au-dedans la contre-révolution⁹ » ; lorsque la Chambre dédaigne de la lire en séance, les soixante-deux signataires du texte refusent de reparaître à l'hémicycle jusqu'à la fin de la session parlementaire, ce qui suscite à nouveau de vifs débats¹⁰.

L'exclusion de Manuel, « transposition codifiée, ritualisée, mais exceptionnelle aussi, d'une guerre civile renfermée dans l'enceinte parlementaire¹¹ », dit bien toute la violence qui innervé le débat parlementaire sous la Restauration. Semblable par sa mise en œuvre et sa violence à une bataille militaire, la joute parlementaire influence résolument par ses modalités même le cours des événements politiques : « pour dernière conséquence de ce système guerrier, ce fut après une bataille de discours, une bataille de rue qui défia la Monarchie¹² ». Or la monarchie de Juillet voit cette violence monter d'un cran, le siècle étant décidément le théâtre d'une « dégradation accélérée de la relation politique¹³ » à mesure que la courtoisie reflue et que le personnel parlementaire change.

¹ *La Quotidienne*, 27 février 1823.

² « Les mots qui tuent », p. 19.

³ *La Quotidienne*, 4 mars 1823.

⁴ *La Quotidienne*, 5 mars 1823.

⁵ « Les mots qui tuent », p. 19.

⁶ Achille DE VAULABELLE, *Histoire des deux Restaurations, jusqu'à la chute de Charles X, en 1830, précédée d'un précis historique sur les Bourbons et le parti royaliste depuis la mort de Louis XVI*, Paris, Garnier frères, 1868, t. VIII, p. 91.

⁷ « Les mots qui tuent », p. 20.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Histoire des deux Restaurations*, p. 97-98.

¹⁰ « Les mots qui tuent », p. 20-21.

¹¹ *Ibid.*, p. 24.

¹² *Livre des orateurs*, p. 292.

¹³ Thomas BOUCHET, *Noms d'oiseaux. L'Insulte en politique de la Restauration à nos jours*, Paris, Stock, 2010, p. 127.

Les « luttes animées de la tribune¹ » sous Juillet

Aux yeux de Cormenin, bien placé pour en juger du fait de sa position de député de la gauche, si la lutte parlementaire sous la Restauration ressemblait à une bataille rangée, avec des cobelligérants unis et facilement identifiables, celle qui prend place sous le régime né de Juillet semble à tout le moins décousue et désorganisée : « depuis la Révolution de juillet, il n'y a jamais eu d'opposition systématique, de chefs reconnus, de combat en règle, mais des soldats bizarrement accoutrés de toutes sortes d'armures, des agrégations fortuites et des mêlées de tirailleurs². » Odilon Barrot, chef du parti du Mouvement, donc de l'opposition dynastique, « guide au combat la plus nombreuse phalange de la Chambre. Le reste n'est que soldats de rencontre, agrégations forcées, bataillons accidentels, officiers sans troupes, tirailleurs, guérillas, aventuriers et mercenaires³. »

Parmi ces tirailleurs et ces mercenaires, indépendants par définition, le pamphlétaire, « tribune à côté de la tribune même⁴ », joue un rôle de poids :

Dragon, grenadier, voltigeur, artilleur, pionnier, capitaine ou caporal, en tête, en flanc, que lui importe sous quel pompon il se bat, pourvu qu'il soit vainqueur ? Sabre, mousquet, lance, tout lui est bon ; s'il fait balle ou plaie. D'ailleurs, il sort de sa tente ou il y rentre, comme un volontaire et à sa fantaisie. Il choisit le lieu, l'arme, l'heure de ses escarmouches. Tantôt il se jette dans la mêlée. Tantôt c'est lui qui tire le canon d'alarme. Tantôt il fait sa veille autour du camp pour relever les sentinelles endormies. Tantôt il se met à la queue de l'armée et il pique les trainards avec la pointe de sa baïonnette. [...] Une autre fois son caprice sera de combattre tout seul en tirailleur, hors rang. Il ne perd pas sa poudre et son plomb à mitrailler au hasard des soldats vulgaires. C'est à la tête des chefs qu'il vise et tous ses coups portent⁵.

Les modalités du débat sur la chose publique semblent donc avoir dégénéré sous la monarchie de Juillet en un désordre généralisé, une effervescence hystérique où l'heure est à la tribune comme à l'écrivoire à une violence verbale sans précédent, fût-ce sous la Restauration.

L'un des aspects les plus saillants de ce désordre qui confine au chaos réside dans le brouhaha perpétuel dont est saturée l'atmosphère de la Chambre, aussi étouffante que bruyante :

Le Prédicateur parle dans le silence, l'Orateur dans le bruit. L'un, avec un organe faible ou voilé, se fait entendre dans l'immense vaisseau de l'église, depuis le calvaire jusqu'aux extrémités du porche ; l'autre, dans une salle étouffée et pleine jusqu'aux bords, frappe en vain de son gosier un air absorbant et vicié qui ne rend plus de son. Alors il crie ou s'enroue. On ne l'entend plus ou on l'entend trop⁶.

L'huissier a beau faire, le vacarme émane de tous les côtés de l'hémicycle, étant aussi le fait des orateurs du même parti que celui qui tente – souvent en vain – de se faire entendre depuis la tribune :

[...] l'huissier crie : *Silence, messieurs !* Devant [l'orateur], ses adversaires des centres, de droite ou de gauche, frappent sur leur pupitre avec les couteaux de buis, trépignent sous les tables, causent, sifflent, grognent, murmurent, s'exclament et l'interrompent. On crayonne, à bout portant, sa silhouette grotesque dont il entrevoit le profil. On contrefait son organe trainard ou flûté. On répète, en ricanant, ses mots dont on détourne le sens. On l'interpelle, pour le démonter au milieu d'un syllogisme. [...] On lui riposte par des injures, s'il dit une bonne vérité, et ses amis eux-mêmes ne le déconcertent pas moins en l'applaudissant tout juste au moment où il vient de lâcher une sottise⁷.

Caractéristique des « luttes animées de la tribune⁸ » sous Juillet – euphémisme s'il en est –, cette cacophonie qui mêle le bruit des coups portés sur les pupitres aux invectives, sifflements,

¹ *Livre des orateurs*, p. 139.

² *Ibid.*, p. 377.

³ *Ibid.*, p. 445.

⁴ Philarète CHASLES, « Discours sur cette question : Quelle a été l'influence du gouvernement représentatif, depuis 15 années, en France, sur notre littérature et nos mœurs ? », *La Revue de Paris*, 1830, t. XIV, p. 197.

⁵ *Livre des orateurs*, p. 101.

⁶ *Ibid.*, p. 108.

⁷ *Ibid.*, p. 109-110.

⁸ *Ibid.*, p. 139.

applaudissements et autres ricanements alimente résolument l'hystérie et la confusion générales. Aussi peine-t-on à discerner l'essence et le sens des discours prononcés à la tribune, comme le remarque Claude Tillier, pamphlétaire contemporain de Cormenin :

Votre centre droit et votre centre gauche sont deux cymbales qui se heurtent avec un bruit étourdissant.

Votre gouvernement constitutionnel, c'est un chapeau chinois qui ne peut faire un mouvement sans faire tinter ses milles clochettes, un dialogueur éternel qui a à peine le temps d'écouter et de répondre ; mais de tout ce cliquetis de parole que sort-il ? Pour parler, il ne faut que de l'imagination ; pour comprendre et surtout pour agir, il faut du bon sens. Or, le bon sens ne semble pas la spécialité de vos capacités [...]¹.

En proie à une incessante agitation et à un bruit assourdisant mais également à des orateurs s'entêtant « à mêler, brouiller et troubler l'eau de la question la plus claire » au gré de leurs « commentaires, gloses, scolies, disputationes et périphrases² », la Chambre des députés a désormais l'allure d'une arène, voire d'un cirque : « Les clowns qui montent sur les chevaux de Franconi³ font illusion à la foule, lorsqu'ils agitent dans leurs mains plusieurs petits drapeaux multicolores. Ce que les clowns font, en chevauchant dans le cirque, M. Thiers le fait, en parlant à la tribune⁴. »

Peu à peu gagné par l'hystérie et la confusion, le débat s'est donc fait spectacle – un spectacle confus et brouillon dont les protagonistes, mus par « [l']irritation du tempérament, la colère de la contradiction, la passion politique⁵ », peuvent se muer en animaux, Cormenin réinvestissant par là une topique pamphlétaire identifiée dès le XVI^e siècle et consistant à discréditer l'adversaire en employant à son propos une métaphore animale⁶. La question de la Première Guerre carliste voit ainsi s'affronter Thiers et Salvandy dans une corrida d'un genre nouveau, mettant aux prises un toréador – armé, de plaisante façon, d'un espadon, c'est-à-dire d'une grande et large épée – et un bœuf, sous les yeux d'orateurs explicitement réduits au statut de spectateurs :

C'était le combat du taureau, vif, agile, plein d'audace, avec un bœuf colossal et lourd. M. de Salvandy, tout caparaçonné, suait et soufflait dans son argumentation. M. Thiers espadonnait autour de sa tête et de ses reins et lui faisait mille blessures. À la fin, il le prit par les cornes et le renversa sur l'arène, à la risée des spectateurs⁷.

De la même façon, Mauguin, figure de l'opposition constitutionnelle, s'apparente lorsqu'il affronte Périer à un « taon qui pique un taureau mugissant. Il entrait dans ses naseaux, et Casimir Périer écumait, frappait du pied l'arène, se débattait sous lui et demandait grâce⁸ ». La tauromachie aurait donc son équivalent à la tribune, où l'on ne compte plus, tous horizons politiques confondus, les orateurs qui « louvoient dans les basses eaux de la logomachie⁹ ».

Si certains orateurs apparaissent à la tribune « la chevelure ébouriffée, comme un chat en colère dont le poil se hérisse », d'autres, pour mieux exprimer leur accord ou leur désapprobation, remuent « la tête à droite et à gauche, comme font les ours du Jardin des Plantes¹⁰ ». Thiers, lui, s'apparente à un oiseau par les accents mélodieux de son éloquence : « Il ne parle pas, il roucoule, il ne roucoule pas, il siffle, il ne siffle pas, il serine et il est si éblouissant de couleur et de mélodie, qu'on ne sait ce qu'on admire le plus de sa voix ou de son plumage¹¹. » Les orateurs prennent parfois également

¹ Claude TILLIER, *Lettres au système*, dans *Pamphlets (1840-1844)*, Marius Gérin (éd.), Paris, Bertout, 1906, p. 82.

² *Livre des orateurs*, p. 166.

³ Il s'agit d'Antonio Franconi, fondateur du Cirque-Olympique (ou théâtre du Cirque), salle de spectacle parisienne aujourd'hui disparue où prenaient place des exercices équestres, puis des numéros de pantomime et des mélodrames.

⁴ *Livre des orateurs*, p. 546.

⁵ *Ibid.*, p. 51.

⁶ Voir à ce sujet Jacques PINEAUX, « La métaphore animale dans quelques pamphlets du XVI^e siècle », dans *Le pamphlet en France au XVI^e siècle*, Cahiers V.-L. Saunier, n° 1, Paris, 1983, p. 35-45.

⁷ *Ibid.*, p. 546.

⁸ *Ibid.*, p. 454.

⁹ *Ibid.*, p. 116.

¹⁰ *Ibid.*, p. 60.

¹¹ *Ibid.*, p. 542.

les traits de prédateurs, à l'image de Berryer, chef de file des légitimistes, rapace d'un genre nouveau :

Mais si quelque ministre marmotte une interruption saisissable, M. Berryer se retire un peu en arrière de la tribune et le regarde s'enferrer ; et puis, revenant tout à coup sur lui comme sur une proie, il le secoue, le soulève et, le laissant retomber, il le cloue et l'aplatit sur son siège par une réplique foudroyante¹.

À ces rapaces parlementaires s'ajoutent les « loups cerviers des deux mondes² », louvoyant entre la politique et la finance au gré de leurs intérêts et, de l'autre côté de l'hémicycle, les « loups de l'opposition, hurleurs, comme [Cormenin], de dévorantes vérités³ » face à la « majorité moutonnière de la Chambre⁴ ». C'est que, ironise le pamphlétaire, « Les moutons, s'ils en avaient le choix, ne prendraient pas, pour se garder, d'autres moutons, mais des chiens vigilants et aboyeurs, au risque d'en être mordus. Il en est de même des majorités⁵. » Cette animalisation qui s'empare des acteurs de l'hémicycle touche jusqu'au pamphlétaire ; « [v]éritable Protée, lion, aigle, serpent, », celui-ci « cherche sa proie avec des yeux de lynx et des griffes de vautour⁶ ». Cormenin lui-même est une proie de choix pour la majorité ministérielle, et plus particulièrement pour Fonfrède, comparable par la « violence extraordinaire » de son langage à un « barbare qui allait jeter [Cormenin] en proie aux griffes et aux dents des lions et des tigres de la Macédoine, pour avoir un peu mérit du roi Philippe et de son apanage⁷ ».

La multiplication de ces métaphores animales dans les textes de Cormenin dit bien toute la violence verbale qui s'est emparée de la Chambre et semble ne constituer qu'un garde-fou précaire contre la violence physique. Dans ce climat d'hystérie permanente, la situation paraît pouvoir basculer à tout moment, le matériel de bureau des députés constituant autant de munitions potentielles :

Mais si l'Orateur s'emportait à de trop vives objurgations les députés inculpés se dresseraient debout sur leurs bancs. On crierait *À l'ordre ! à l'ordre !* et l'on jetterait à la tête du malencontreux orateur, pêle-mêle, les couteaux de buis et les encriers de plomb. La tribune se verrait prise d'assaut comme une forteresse, et l'Assemblée ne serait plus qu'une arène⁸.

Il s'agit dès lors, pour éviter le pugilat en bonne et due forme, de contenir la violence verbale dans les bornes qui conviennent au débat parlementaire, aussi animé soit-il. Pour Cormenin, il est ainsi tout à fait possible d'exprimer son animosité de façon claire sans verser dans l'injure, l'invective ou la violence physique :

Quant aux autres injures, leur circulation n'est pas permise, probablement, j'imagine, de peur qu'on ne se prenne aux cheveux et qu'on ne se boxe en pleine salle et en plein visage ; on ne veut pas que les tribunes s'amusent trop. Il est donc expressément défendu de nommer les gens, de les saisir corps à corps, et de les assiéger sur leurs bancs. Mais il n'est pas défendu d'attaquer leurs intentions, pourvu qu'on ait bien soin de dire qu'on n'attaque pas les intentions. Et aussi, il n'est pas non plus défendu d'interpeller du geste et du regard, les députés que vous ne pouvez nommer nominativement, pourvu que vous ne manquiez pas de dire que vous n'entendez absolument parler que du dehors où il n'y a personne, et en aucune façon du dedans où sont tous vos adversaires. C'est ce qu'en langage parlementaire, on appelle la haute et délicate bienséance des précautions oratoires. Donnez-vous donc la peine d'être poli de la sorte, et qu'il y a de vérité dans ces moeurs-là⁹ !

Ces règles, si elles contraignent les orateurs de la Chambre à une rhétorique louvoyante sinon hypocrite, ne permettent pas moins la tenue de débats en bonne et due forme. Aussi Cormenin

¹ *Ibid.*, p. 476.

² *Ibid.*, p. 496.

³ *Lettres sur la liste civile*, p. 191.

⁴ *Livre des orateurs*, p. 386.

⁵ *Ibid.*, p. 49.

⁶ *Ibid.*, p. 100.

⁷ *Ibid.*, p. 95.

⁸ *Ibid.*, p. 112.

⁹ *Ibid.*, p. 157-158.

prône-t-il, dans le chef de la majorité ministérielle du moins, la modération – quitte à lui-même s'emparer de l'espace du pamphlet pour exprimer ce qui ne peut l'être à la tribune, sans jamais pour autant y donner dans l'invective ou dans l'injure *ad hominem*.

Il convient ainsi aux ministres de manifester dans leur verbe comme dans leur posture une sobriété et une politesse à toute épreuve :

Un ministre [...] ne doit pas faire à l'amour-propre de ses adversaires les blessures qu'il fait impunément à leurs opinions. Force contre les objections, modération contre les injures, voilà son rôle. Les ministres emportés soulèvent les colères de l'Opposition, de même que les vents violents excitent les tempêtes. Les ministres polis abattent ces colères, de même qu'un vent doux et frais qui rase les flots, les apaise. Les ministres doivent plutôt se défendre par leurs œuvres que par des protestations, par les faits que par des théories, par les précédents que par des hypothèses, par les exemples de l'histoire que par des inductions philosophiques. Les thèses d'école ne leur vont pas. Les boursouflures de langage les ridiculisent¹.

Les ministres doivent donc en toute circonstance s'en tenir à la plus élémentaire courtoisie, sous peine de susciter la colère légitime de l'opposition ; ils doivent également préférer aux digressions philosophiques les discours positifs basés sur les faits exprimés dans un langage simple évitant les circonvolutions rhétoriques, susceptibles de les ridiculiser en faisant passer leur message au second plan. Cela seul peut permettre de clarifier les positions et propos des uns et des autres, de débattre en connaissance de cause d'enjeux clairement identifiés et d'autant plus compréhensibles pour l'opinion – et de désamorcer, ce faisant, l'hystérie qui s'est emparée de l'hémicycle.

Cette vocation quasi-didactique, Cormenin l'assigne pour l'heure à ses pamphlets qui, s'ils le mettent en scène de façon avantageuse – c'est là l'un des prérequis du genre –, n'en ont pas moins pour mérite d'exposer clairement les enjeux des discussions parlementaires en cours, cela alors que ces débats battent leur plein – manière de faire de l'opinion, ne fût-ce que symboliquement, une actrice de la chose publique². Les pamphlets de Cormenin se démarquent plus avant par leur portée métadiscursive. En commentant dans l'espace nécessairement illégitime ou du moins extraparlementaire du pamphlet les modalités du verbe et du débat parlementaires, en enjoignant les députés de la majorité au calme par le biais d'écrits circulant hors de l'enceinte de la Chambre plutôt que par un discours prononcé à la tribune, Cormenin contribue à créer un espace supplémentaire, hors des rangs de l'hémicycle. Espace où il s'agit d'interroger les modalités du débat sur la chose publique et canaliser, ne fût-ce que symboliquement là encore, la violence verbale et plus largement l'hystérisation qui caractérisent alors les échanges entre les députés.

*

Théâtre d'une violence verbale sans précédent dans une enceinte parlementaire muée en arène, la monarchie de Juillet semble bien en proie à une hystérisation du débat sur la chose publique coupant court au dialogue censé être au cœur des discussions des députés. Le vacarme assourdissant de l'hémicycle, la frénésie qui s'empare des députés de tous horizons politiques au point de les voir se métamorphoser en animaux génèrent une confusion digne de remarque, où enjeux et discours se brouillent jusqu'à se confondre, et où plane sans cesse la menace de voir se radicaliser les positions, les postures et les propos des différents camps politiques. Aussi convient-il selon Cormenin, qui par son statut de député de la gauche et de pamphlétaire est doublement partie prenante de ce débat, de canaliser cette violence qui compromet la discussion parlementaire et sa perception par l'opinion, cela en faisant du pamphlet une tribune d'un genre nouveau, le support d'un propos sur la chose publique dégagé des contraintes pesant sur l'éloquence parlementaire et susceptible, à ce titre, de poser sur les débats de l'hémicycle un regard critique. Pour convenu qu'elle puisse paraître, l'invitation de Cormenin par le biais du pamphlet à la sobriété et à la

¹ *Ibid.*, p. 50.

² Songeons notamment aux écrits que lui inspirent les discussions sur le montant de la liste civile de Louis-Philippe (*Lettres sur la liste civile*, 1832) ou les débats sur la dotation à accorder au duc de Nemours, fils puîné du roi (*Lettres sur la liste civile et sur l'apanage*, 1837), lesquels détaillent pour étayer leurs arguments le budget et les dépenses de la couronne, au grand dam d'une majorité ministérielle qui n'y voit que de basses et triviales considérations.

modération des attitudes et des discours à l'hémicycle revêt donc une portée métadiscursive et plus largement critique digne de remarque.

Si elle est destinée avant tout aux députés de la majorité et aux membres du gouvernement, son invitation vaut bien pour l'ensemble de l'hémicycle, afin que le débat parlementaire cesse d'être un spectacle faisant la part belle au grotesque, au détriment des sujets qui doivent être discutés et tranchés dans l'enceinte parlementaire :

Mais à qui que ce soit, il ne convient de se tenir le poing sur la hanche, en façon de matamore ; ni de se friser le haut du toupet pour mieux ressembler à l'Apollon du Belvédère ; ni de jouer négligemment avec la chaîne de son binocle ; ni de rouler terriblement la prunelle dans son orbite ; ni de gesticuler comme un escamoteur ; ni de rajuster les fausses dents de son râtelier ; ni de rabattre sa perruque sur ses yeux ; [...] ni d'escalader la tribune avec la pétulance d'un sauteur de corde ; ni de l'aborder comme les pleureurs d'enterrement qui aspergent un mort d'eau bénite ; ni de parler en faisant tourner sa tabatière entre le pouce et l'index ; ni de s'appuyer sur les deux coudes, pour causer familièrement avec la Chambre ; ni de s'interrompre, pour incidenter avec le bureau, les *a parte* des couloirs et les ergoteurs de l'Assemblée ; ni de fermer les yeux dans l'extase d'un recueillement affecté, ni de les tenir attachés au plafond comme si l'inspiration allait en descendre ; ni de menacer du geste ses adversaires, ni de leur lancer l'injure de la voix ou du regard [...]¹.

Ce n'est donc qu'à condition de cesser les gesticulations rhétoriques et physiques, de renoncer à toute affectation et à tout maniériste dans leur geste et leur verbe, et à terme à toute violence rhétorique, que les orateurs peuvent espérer renouer avec un dialogue fécond et faire du débat parlementaire le haut lieu de l'éloquence délibérative, donc de la vie politique qu'il devrait être dans un régime constitutionnel digne de ce nom. Car, met en garde Cormenin,

lorsque les temps sont calmes, que l'ennemi s'est retiré des frontières, [...] que la députation n'est plus briguée comme un poste de péril, mais comme une riche exploitation d'honneurs et de lucre, et que la lutte n'existe plus que sur le terrain raffermi des principes et du droit, [...] l'emploi théâtral de ces moyens et de ces figures déclamatoires ne serait plus que ridicule, parce qu'il ne serait plus nécessaire et naturel ; il trouverait de glace ceux qu'il trouvait de feu ; il ferait rire ceux qu'il faisait pleurer. À chaque époque, son éloquence².

¹ *Ibid.*, p. 60-61.

² *Ibid.*, p. 7.

Bibliographie

La Quotidienne, 27 février 1823.

La Quotidienne, 4 mars 1823.

La Quotidienne, 5 mars 1823.

BOUCHET, Thomas, *Noms d'oiseaux. L'Insulte en politique de la Restauration à nos jours*, Paris, Stock, 2010.

CARON, Jean-Claude, « Les mots qui tuent. Le meurtre parlementaire de Manuel (1823) », *Genèses*, 2011/2, n°83, p. 6-28.

CHASLES, Philarète, « Discours sur cette question : Quelle a été l'influence du gouvernement représentatif, depuis 15 années, en France, sur notre littérature et nos mœurs ? », *La Revue de Paris*, 1830, t. XIV.

CORMENIN, Louis de, *Le Livre des orateurs*, Paris, Pagnerre, 1836.

CORMENIN, Louis de, *Lettres sur la liste civile*, Paris, Pagnerre, 1837.

DE RÉMUSAT, Charles, *Passé et présent. Mélanges*, Paris, Ladrango, 1847, t. II.

DE VAULABELLE, Achille, *Histoire des deux Restaurations, jusqu'à la chute de Charles X, en 1830, précédée d'un précis historique sur les Bourbons et le parti royaliste depuis la mort de Louis XVI*, Paris, Garnier frères, 1868, t. VIII.

PINEAUX, Jacques, « La métaphore animale dans quelques pamphlets du XVI^e siècle », dans *Le pamphlet en France au XVI^e siècle*, Cahiers V.-L. Saunier, n° 1, Paris, 1983, p. 35-45.

TILLIER, Claude, *Lettres au système*, dans *Pamphlets (1840-1844)*, Marius Gérin (éd.), Paris, Bertout, 1906.

VIBERT, Anne, « Fontanier : autour et au-delà la rhétorique dans le premier tiers du XIX^e siècle », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2005/2, vol. 105, p. 369-393.